

Délibération 2025-032

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune détient 27 contrats différents pour l'éclairage public, correspondant au groupe de sites de catégorie C5, soit les compteurs basse tension inférieur ou égal à 36 kVa. Il propose de souscrire un contrat unique pour cette catégorie et présente le tableau comparatif des tarifs.

Il présente les conditions proposées par la société Electricité de France pour ce contrat, soit un abonnement de 3,84 € HT/mois et un tarif de consommation de 9,589 c€/KWh HT.

Compte tenu que les consommations constatées permettent d'envisager une dépense inférieure à 40 000 € HT pour un marché 30 mois, il indique que ce marché n'a pas fait l'objet d'une publicité sur le profil acheteur de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à retenir la proposition de la société Electricité de France pour le contrat de fourniture et d'acheminement en énergie électrique pour les points d'éclairage publics de catégorie C5, d'une durée de 30 mois à compter du 5 juin 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS